

Module Complémentaire SSIAP 3 Pour Défendeur d'Attestation

DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié



EXPERT EN SÉCURITÉ PRIVÉE.

Public Concerné



Personne titulaire du PRV2 et adjudant 1 an au minimum ou du brevet de prévention ou d'une attestation du ministre, souhaitant exercer la fonction de Chef de service de Sécurité Incendie dans les Établissements Recevant du Public et les Immeubles de Grande Hauteur.

Prérequis



- Être titulaire du SST ou PSC1 moins de 2 ans ou PSE1 en cours de validité.
- Être en possession des diplômes qui vous donnent accès à cette formation (Adjudant pendant 1 an + PRV2, ou AP2, ou Brevet de prévention, ou attestation du ministre en charge de la sécurité civile).

Objectif



Maintien des connaissances et obligations.

Date et Lieu



Se référer au calendrier des formations sur iesc.fr.

Effectif Maximum



10 stagiaires par session de module complémentaire.

Durée



35h, soit 5 journées de 7h

Validation



- Présence à l'ensemble des séquences programmées au module complémentaire.
- Diplôme SSIAP 3 par équivalence. (Titre homologué par le Ministère de l'Intérieur et délivré par IESC Formation)

1 - La Sécurité Incendie et les Bâtiments

7h

- Séquence 1 : Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant.

2 - Gestion des Risques

12h

- Séquence 1 : Réalisation des travaux de sécurité.
- Séquence 2 : Documents administratifs.

3 - Le Management de l'Equipe de Sécurité

8h

- Séquence 1 : Code du travail applicable aux salariés.
- Séquence 2 : Notions de droit civil et pénal.

4 - Le Budget du Service Sécurité

8h

- Séquence 1 : La réalisation des budgets.
- Séquence 2 : Fonction achat.
- Séquence 3 : Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.